



---

## Groupe de travail

### Qualification des conseillers

### en orientation professionnelle, universitaire et de carrière

---

La qualification des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière est réglée dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et dans l'ordonnance correspondante (OFPr). L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) fait appel à des experts du domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière pour la mise en œuvre des bases légales. A cette fin, il met en place un groupe de travail qui assure une fonction consultative pour toutes les questions relatives à la qualification des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

### Composition

Le groupe de travail se compose comme suit :

- deux représentants de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) ;
- deux représentants des associations professionnelles ;
- deux représentants des institutions de formation ;
- un représentant de l'OFFT ;
- un représentant du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO (sans droit de vote) ;

Lorsque deux représentants sont délégués, un siège doit être occupé par une personne de la Suisse latine et l'autre par une personne de Suisse alémanique. Si la représentation des régions linguistiques correspondantes n'est pas possible, le siège reste vacant. Les représentants sont nommés pour quatre ans.

### Détail des mandats

#### Adéquation de la qualification avec le développement de la profession

- Le groupe de travail examine périodiquement le profil de qualification du/de la conseiller-ère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière en ce qui concerne les développements économique, de politique de la formation, scientifiques et technologiques.
- Il examine périodiquement les directives pour la validation des acquis en tenant compte du profil de qualification du/de la conseiller-ère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- Il examine périodiquement les directives pour la reconnaissance des procédures de qualification des institutions de formation en tenant compte du profil de qualification du/de la conseiller-ère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- Il soumet à l'OFFT des demandes de modification du profil de qualification du/de la conseiller-ère en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.
- Il peut donner son avis à l'OFFT sur des questions touchant à la qualification des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.



### **Validation des acquis de l'expérience**

- Le groupe de travail évalue d'admission de cas particuliers.
- Il propose à l'OFFT des personnes pour les organes de validation régionaux.
- Il propose à l'OFFT des experts pour la procédure de validation.
- Il veille à ce que l'offre de formation complémentaire soit en adéquation avec les besoins.

### **Reconnaissance des procédures de qualification**

- Le groupe de travail propose à l'OFFT des experts pour la reconnaissance des procédures de qualification.
- Il fait part de son avis à l'OFFT concernant le rapport d'experts sur la reconnaissance de la procédure de qualification des différentes institutions de formation.
- Il fait part de son avis à l'OFFT lorsque la reconnaissance de la procédure de qualification de certaines institutions de formation doit être révoquée.

### **Séances**

Le groupe de travail se réunit une fois par année. L'OFFT peut convoquer des séances supplémentaires. La CDOPU préside les séances. Les tâches administratives (envoi des documents pour les séances, établissement des procès-verbaux) sont assurées par le CSFO.

### **Indemnités**

Un dédommagement de 200 CHF (frais compris) est versé par séance. La présidence de la séance obtient un dédommagement double.

### **Rapports**

Les rapports prennent la forme de procès-verbaux de décision rédigés lors des séances du groupe de travail.